

PREFECTURE
DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS**
1° et 2° CATEGORIE

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) LECLERCQ

Prénoms David

Profession ou qualité président

Domicile Foyer sportif et culturel savinois
22B rue du marais 62690 SAVY-BERLETTE

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire

à TINCQUES (Pas-de-Calais)
salle des sports de TINCQUES, rue du vieux calvaire

du 25 février 2017 (9h/19h) au 26 février 2017 (9h/19h)

à l'occasion de (1) la compétition départementale du sport en milieu rural en tir à l'arc

le 10 février 2017

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune TINCQUES (Pas-de-Calais)

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique,
Vu les articles L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
la demande présentée le 8 février 2017

Arrête :

Monsieur LECLERCQ David, président du foyer sportif et culturel savinois est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de 1° et 2° catégorie

à (1) TINCQUES (Pas-de-Calais)
salle des sports, rue du vieux calvaire

le 25 février 2017 (9h)
le 26 février 2017 (9h)

le , jusqu'à 19 heures 00
le
le

Copie de cette présente autorisation sera adressée

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 11 février 2017

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A conserver en Mairie

Le Maire

Jacques THELLIER

Signature et cachet